



PRÉFET DU LOT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un nouveau centre de tri de déchets ménagers recyclables sur les communes de CATUS et CRAYSSAC au lieu-dit « Les Matalines » (46) par le SYDED du Lot**

Par arrêté n° E-2018-41 du 16 février 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du **lundi 12 mars 2018 à partir de 09h00 au jeudi 29 mars 2018 jusqu'à 17h00 inclus**.

Au terme de la procédure, la décision prise par le Préfet du Lot pourra être un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Le commissaire-enquêteur est Jean-Marie Wilmart, ingénieur conseil ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État du Lot ([www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : [ddt-sg-bp@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sg-bp@lot.gouv.fr). Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné ;
- sur support papier, dans les mairies de Catus et Crayssac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur mis à disposition ;
- sur un poste informatique, à la DDT du Lot – SG/UPE – 127 Quai Eugène Cavaignac à Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

La demande mise à l'enquête publique n'est pas soumise à évaluation environnementale. Le dossier ne comprend pas d'étude d'impact sur l'environnement conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Cet avis d'enquête publique, la décision de dispense d'étude d'impact de l'autorité environnementale et l'intégralité du dossier soumis à l'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'État du Lot ([www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)).

Les observations et propositions produites pourront également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur avec la mention « Centre de tri de déchets » à la mairie de Catus (siège de l'enquête). Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- à la mairie de Catus, le **lundi 12 mars 2018 de 09h00 à 12h00** ;
- à la mairie de Crayssac, le **samedi 17 mars de 09h00 à 12h00** ;
- à la mairie de Catus, le **samedi 24 mars 2018 de 09h00 à 12h00** ;
- à la mairie de Crayssac, le **jeudi 29 mars 2018 de 14h00 à 17h00**.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Catus et Crayssac, à la communauté d'agglomération du Grand Cahors ainsi qu'à la DDT du Lot et sur le site internet des services de l'État du Lot ([www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au responsable du dossier : Hervé Coulaud – SYDED du Lot – lieu-dit « Les Matalines » – zone artisanale – 46150 – CATUS  
Tel : 05 65 21 54 30 – Courriel : [coulaud@syded-lot.fr](mailto:coulaud@syded-lot.fr)

Fait à Cahors, le 16 février 2018

Le directeur départemental des territoires



Philippe GRAMMONT